

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	102631 Black It Out Matte
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	la réparation automobile
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ITW Evercoat a division of Illinois Tool Works Inc. 6600 Cornell Road Cincinnati, OH 45242 513-489-7600
1.4 Numéro d'appel d'urgence	CHEM TEL: +1-813-248-0593

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément règlement (CE) no 1272/2008	Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 1B
	Cancérogénicité, catégorie de danger 1B
	Liquides inflammables, catégorie de danger 2
	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
	Toxicité pour le système reproductif, catégorie de danger 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée, catégorie de danger 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition unique, catégorie de danger 3	

2.2 Éléments d'étiquetage

Des étiquetages conformément au règlement (CE) n o 1272/2008.

Pictogrammes



Mention d'avertissement Danger

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

Mention de danger	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H340 - Peut induire des anomalies génétiques. H350 - Peut provoquer le cancer. H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence	P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	donnée non disponible
2.3 Autres dangers	donnée non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Composant	Concentration	N CAS	(CE) No. 1272/2008	M-Factor	SCL
Acetone	37,5	67-64-1	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H335, H336 EUH066	donnée non disponible	donnée non disponible
Petroleum gases, liquefied	22,5	68476-86-8	Carc. 1B; H350 Press. Gas (*); H280	donnée non disponible	donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

			Flam. Gas 1; H220 Muta. 1B; H340		
Toluene	17,5	108-88-3	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H335, H336	donnée non disponible	donnée non disponible
Xylene	7,5	1330-20-7	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315	donnée non disponible	donnée non disponible
methyl ethyl ketone 78-93-3	2,5	78-93-3	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H335, H336 EUH066	donnée non disponible	donnée non disponible
n-Butyl acetate	2,5	123-86-4	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335, H336 EUH066	donnée non disponible	donnée non disponible

Pour le texte complet des mentions de danger-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Emmener à l'air libre. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la respiration artificielle et faire administrer l'oxygène par un personnel formé. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un médecin immédiatement. Garder la victime au chaud et au calme. Si la victime a cessé de respirer, dégager les voies respiratoires, desserrer le col et la ceinture et effectuer la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, il serait peut-être bon d'administrer de l'oxygène à condition que ce soit fait par un personnel compétent de préférence sur les conseils d'un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à grande eau pendant 20 minutes au moins en soulevant les paupières souvent. Pencher la tête pour empêcher que le produit ne s'approche de l'oeil non contaminé. Consulter un médecin immédiatement et surveiller l'oeil chaque jour selon les conseils du médecin. donnée non disponible
Contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et continuer à rincer à grande eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent Laver les vêtements avant de les remettre.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement et consulter un médecin immédiatement. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer. Porter cette fiche technique santé-sécurité à l'attention du personnel médical. Ne provoquer le vomissement que sous la direction d'un personnel médical.
Auto protection	donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

du secouriste

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptôme Voir la section 4.1

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux Docteur Aucune information supplémentaire disponible en matière de secours d'urgence.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Suitable extinguishing media Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec pour combattre un incendie. L'eau peut être inefficace mais des vaporisateurs d'eau peuvent être utilisés pour éteindre un incendie s'ils sont dirigés à la base des flammes. On peut aussi utiliser l'eau pour absorber la chaleur et empêcher les matériaux exposés au feu de se trouver endommagés. Gaz carbonique Produit chimique sec

Agents d'extinction non appropriés donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et / ou d'explosion Les vapeurs peuvent s'enflammer au contact d'étincelles, de flammes ou autres sources d'ignition si le produit se trouve au niveau ou au-delà de la limite inférieure de son point éclair, provoquant un incendie (de classe B). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'ignition et créer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux Gaz carbonique, Oxyde de carbone, Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Méthodes et protection de lutte contre l'incendie Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, ce qui comprend un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Lutter contre l'incendie d'une distance raisonnable et d'un emplacement protégé étant donné la présence potentielle de vapeurs dangereuses et de produits de décomposition. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûlent tout en flottant à la surface. Utiliser vaporisateurs et brouillards pour refroidir. Les composants inflammables de ce produit peuvent être plus légers que l'eau et brûler en flottant à la surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Le personnel non-urgence doivent être dégagées de la zone.

Pour les secouristes L'exposition au produit déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section VIII de cette fiche technique santé-sécurité. Des précautions supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le produit répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement donnée non disponible

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Empêcher qu'un déversement ne s'étende pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement de protection individuelle complet et approprié suivant les recommandations de la Section VIII. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Récupérer et entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement en attendant l'évaluation de l'élimination appropriée de ce déchet. Couper les sources de l'ignition; y compris l'équipement électrique et les flammes. Interdire de fumer. Utiliser un absorbant inerte comme le sable ou la vermiculite. Placer dans conteneur fermé et correctement étiqueté.

6.4 Référence à d'autres sections Référez-vous à la section 13 pour les informations de disposition

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Produit nocif ou irritant. Eviter tout contact et éviter de respirer le produit. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant de manger. Utiliser une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec le produit. Eviter de respirer poussières ou fumées, n'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières et des conditions incompatibles. Conserver le(s) conteneur(s) fermés. Entreposer dans un endroit frais. Eloigner de la chaleur, des étincelles et d'une flamme. Entreposer dans un conteneur fermé hermétiquement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) la réparation automobile

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Des valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH STEL	IDLH
Acetone	500 ppm	750 ppm	donnée non

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

			disponible
Toluene	100 ppm	donnée non disponible	donnée non disponible
Xylene	100 ppm	150 ppm	donnée non disponible
methyl ethyl ketone 78-93-3	200 ppm	donnée non disponible	donnée non disponible
n-Butyl acetate	150 ppm	200 ppm STEL; 950 mg/m3 STEL	donnée non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés La ventilation d'échappement locale ou autres contrôles techniques sont nécessaires lorsqu'on manie ou utilise ce produit pour éviter la surexposition.

Mesures individuelles de protection, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Appareil de protection des yeux/du visage Porter des lunettes chimiques de sécurité avec protections latérales lorsqu'on manipule ce produit. Porter une protection oculaire supplémentaire, comme des lunettes de protection anti-éclaboussures et /ou une visière lorsque les yeux peuvent se trouver exposés à des éclaboussures ou vaporisations de liquide ou bien du produit présent dans l'air. Ne pas mettre de lentilles de contact. Avoir à sa disposition une station d'urgence pour se rincer les yeux. Splash proof chemical goggles are recommended to protect against the splash of product.

Protection de la peau

Protection des mains Nitrile Néoprène

Autre protection cutanée Porter des gants de protection. Vérifier qu'ils ne fument pas et les replacer à intervalles réguliers. L'équipement de protection doit être nettoyé régulièrement. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et avec un savon doux avant de manger, boire et avant de quitter le travail. Protective gloves and proper clothing should be worn to prevent skin contact. Gloves should be made of neoprene or natural rubber. To prevent repeated or prolonged skin contact, wear impervious clothing and boots

Protection respiratoire Il faut porter un appareil de protection lorsqu'on manie ce produit. Utiliser des appareils de protection respiratoires uniquement si la ventilation ne peut pas éliminer les symptômes ou faire baisser l'exposition en-dessous des niveaux acceptables. Use a NIOSH approved respirator designed to remove particulate matter and organic solvent vapors. Les appareils de protection respiratoires devraient être sélectionnés par des professionnels de la santé et de la sécurité et utilisés sous leur contrôle. Ils doivent satisfaire aux exigences décrites dans la norme de appareil de protection respiratoire d'OSHA s (29 CFR 1910.134) et la norme de appareil de protection respiratoire d'ANSI (Z88.2-1992). Un programme

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

	de protection respiratoire écrit doit être mis en oeuvre. Il comporte notamment des clauses d'habilitation médicales, de formation, de test de condition, d'évaluation d'exposition, d'entretien, d'inspection, de nettoyage, de stockage commode et satisfaisant aux normes sanitaires
Type (s) de l'appareil respiratoire	Respirateur purifiant l'air équipé d'une cartouche anti-vapeurs organiques et d'un filtre à haute efficacité homologué par NIOSH Les appareils de protection respiratoires qui purifient l'air ne doivent pas être utilisés en cas de manque d'oxygène ou dans une atmosphère IDLH (mettant immédiatement la vie ou la santé en danger).
Dangers thermiques	donnée non disponible
Contrôles d'exposition environnementale	donnée non disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	Noir
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	Neutral
point de fusion/point de congélation (°C)	-95
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	56
Point d'éclair	-19
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité	
Limites supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	18
Limites inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	1
Pression de vapeur	175 mm Hg
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air. Les vapeurs qui se dégagent de ce produit auront tendance à se déposer et s'accumuler au niveau du sol.
Densité relative	0,75
Solubilité(s)	Faible; 10-49%
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température	405

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

d'autoinflammabilité

Température de décomposition donnée non disponible

Viscosité donnée non disponible

Propriétés explosives donnée non disponible

Propriétés comburantes donnée non disponible

9.2 Autres informations donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter Contamination

10.5 Matières incompatibles Agents oxydant forts; Matériaux caustiques (bases)

10.6 Produits de décomposition dangereux Gaz carbonique Oxyde de carbone Hydrocarbures

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosif/irritant pour la peau

pH	Neutral
----	---------

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

Des lésions oculaires graves ou d'irritation

pH	Neutral
----	---------

La classification est basée sur le pH et les éléments énumérés à l'article 3.

Sensibilisation respiratoire/ cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Cancérogénicité

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Toxicité pour la reproduction

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

STOT - Exposition unique

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

STOT - Exposition répétée

Classification a été basée sur l'information toxicologique des composants dans la section 3.

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité donnée non disponible

Données sur l'écotoxicité

Chemical Name	Numéro CAS	Toxicité pour Crustacés CE50	Toxicité pour les algues CEr50	Toxicité pour le poisson CL50
Acetone	67-64-1	Aquatic EC50 (48h) Daphnée 10294 - 17704 MG/L		CL 50 Aquatique (96h) Truite arc-en-ciel 4740 - 6330 MG/L
Xylene	1330-20-7			CL 50 Aquatique (96h) 7,711 - 9,591 MG/L
n-Butyl acetate	123-86-4			CL 50 Aquatique (96h) 17 - 19 MG/L

12.2 Persistance et dégradabilité donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes donnée non disponible

12.7. Informations Complémentaires donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Description des déchets pour produit usé	Le produit utilisé ou mis au rebut est un déchet dangereux.
Méthodes d'élimination	Éliminer par incinération en respectant les lois en vigueur au niveau de la localité, de l'état et au niveau fédéral et provincial.
Code d'élimination des déchets (s) (européenne du catalogue des déchets)	donnée non disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre:

14.1 Numéro ONU:	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4 Groupe d'emballage:	donnée non disponible
Exemptions:	Quantité limitée

Transport aérien:

14.1 Numéro ONU:	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4 Groupe d'emballage:	donnée non disponible

Transport par mer:

14.1 Numéro ONU:	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4 Groupe d'emballage:	donnée non disponible
Exemptions:	Quantité limitée

14.5 Dangers pour l'environnement: aucun

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

IBC:

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	EINECS	SVHC
Acetone	Y	N
Petroleum gases, liquefied	Y	N
Toluene	Y	N
Xylene	Y	N
n-Butyl acetate	Y	N
methyl ethyl ketone 78-93-3	Y	N

15.2 Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Date de révision:

Abréviations clés ou acronymes utilisés: donnée non disponible

Références et sources de documentation pour les données clés: donnée non disponible

Liste du texte complet des Positions H en section 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable.
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 - Nocif par contact cutané.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340 - Peut induire des anomalies génétiques.
H350 - Peut provoquer le cancer.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

Conseils de prudence

Prévention

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.
- P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Réponse

- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
- P321 - Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.

Stockage

- P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de Données de Sécurité

Préparés conformément à la Directive (EC) 2015/830 de la Commission Européenne.

Date de révision 19-08-2016

Numéro de révision 7

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 - Garder sous clef.

élimination

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale pour les déchets dangereux.

AVIS: Les informations les présentes est considérée comme étant correctes à la date de publication de sources, qui sont considérées comme exactes et fiables. Comme il ne est pas possible de prévoir toutes les circonstances d'utilisation, les bénéficiaires sont priés de vérifier, à l'avance de nécessité, que l'information est courante, applicable et adaptée à leur situation